



LE MERCREDI 27 AOÛT 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, Gatineau, le mercredi 27 août 2014, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet
Carl G. Simpson

Marc Beaulieu
Jocelyn Fréchette
Sylvain Léger
Steven Newnham
Michel Parenteau
France Turcotte

Absences

Jacinthe Brière
Jean-Marc Lavoie
Alain Smolynecky

Mathieu Dupont
Stéphane Mongeon

Le représentant du comité de parents

Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire (quitte à 20 h 32)

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président de la CSCV

- . Souhais de bonne rentrée scolaire aux élèves et aux membres du personnel.
- . FCSQ : préparation des négociations à venir quant aux conventions collectives du personnel syndiqué.
- . Participation à l'inauguration de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) de l'Université du Québec en Outaouais, le 22 août dernier, à Ripon.

Parole aux commissaires

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Invite les parents à participer, en grand nombre, à l'assemblée générale des parents de l'école de leur(s) enfant(s).

Monsieur Carl G. Simpson

- . Invite les automobilistes à demeurer vigilants en cette période de rentrée scolaire.

Monsieur Jacques D'Août

- . Félicite la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées qui a amassé 9500 \$ lors de son traditionnel tournoi de golf, le 22 août dernier.

Monsieur Raymond Ménard

- . Remercie Centraide qui a rejoint près de 500 élèves, de milieux défavorisés du territoire de la CSCV, afin de leur remettre des fournitures scolaires.
- . Félicite l'équipe de l'ESHG pour la qualité des travaux d'aménagement de la cour intérieure de l'école.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 06 (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE les sujets 10 – *Direction adjointe à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – nomination* et 13 – *Demande de révision d'une décision en vertu des articles 9 à 12 de la*



1689

Loi sur l'instruction publique deviennent respectivement les points 5 et 6 de l'ordre du jour et que les sujets suivants soient décalés en conséquence.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – NOMINATION

RÉSOLUTION 07 (2014-2015)

Attendu les termes de la résolution 113 (2013-2014) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2014-2015 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la direction adjointe de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin est à combler;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE madame Kathleen Côté soit nommée directrice adjointe à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à titre régulier, effectif en date du 10 juillet 2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 08 (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le Conseil des commissaires siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 32.

Nathalie A. Charette quitte son siège, il est 20 h 32.

La direction de l'école et la direction des services éducatifs présentent le dossier de l'élève concerné.

Les parents et l'élève concernés présentent leurs observations.

La direction de l'école, les parents et l'élève concerné quittent leur siège, il est 21 h 28.

La direction des services éducatifs quitte son siège, il est 21 h 41.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 09 (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE le Conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 50.

DEMANDE DE REVISION D'UNE DÉCISION EN VERTU DES ARTICLES 9 A 12 DE LA LOI SUR
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RÉSOLUTION 10 (2014-2015)

Attendu les termes de la plainte formulée par la mère de l'élève dont le numéro de fiche est le 2115939;



1690

Attendu les observations formulées, à huis clos, à la fois par la direction de l'école concernée ainsi que par les parents de l'élève;

Après mûres délibérations;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE ce Conseil des commissaires maintienne la décision de la direction d'école dans le dossier de l'élève concerné;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concerné ainsi qu'à la direction de l'école concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2014

RÉSOLUTION 11 (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 25 juin 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 9 JUILLET 2014

RÉSOLUTION 12 (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 9 juillet 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2014 – ACCEPTATION

RÉSOLUTION 13 (2014-2015)

Attendu les termes de l'alinéa 7.9 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (réf. C.C.r. 43-2013) qui permet au directeur général de prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la commission scolaire habituellement assumées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif au cours de la période estivale;

Attendu le rapport produit par le directeur général quant aux décisions prises par celui-ci au cours de la période estivale 2014;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 août 2014;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le rapport estival du directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



DEMANDE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT VISANT L'IMPOSITION DE COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET 2014-2015 DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLEES – ORIENTATION

RÉSOLUTION 14 (2014-2015)

Attendu les compressions budgétaires successives imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au cours des quatre (4) dernières années qui se chiffrent à plus de 2,8 millions \$;

Attendu que, malgré les efforts de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, les compressions budgétaires imposées par le MELS pour l'exercice financier 2013-2014 ont contraint la CSCV à adopter un budget déficitaire;

Attendu qu'en acceptant le budget déficitaire de la CSCV pour l'exercice financier 2013-2014, le MELS a exigé un plan de redressement afin que la commission scolaire revienne à l'équilibre budgétaire pour l'année 2015-2016;

Attendu que ce Conseil des commissaires, supporté par son équipe de gestionnaires, a entrepris une analyse rigoureuse de ses pratiques administratives et éducatives qui s'est échelonnée sur une année et s'est conclue par l'adoption d'un plan de redressement crédible afin de retrouver l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2015-2016;

Attendu que ce plan de redressement prévoit déjà des compressions sévères qui affectent les services aux élèves;

Attendu les compressions budgétaires supplémentaires de 1 173 181 \$ imposées le 13 juin à la CSCV pour l'exercice financier 2014-2015;

Attendu que la préparation et l'adoption du budget 2014-2015 (adopté le 9 juillet 2014) qui prévoit un déficit d'exercice de 878 261 \$ se sont avérées être un exercice particulièrement ardu;

Attendu les termes de la lettre du MELS datée du 15 août 2014 qui autorise à nouveau la CSCV à adopter un budget comprenant un déficit d'exercice en imposant cependant deux conditions à cette autorisation;

Attendu que le MELS demande un nouveau plan de redressement à la CSCV comprenant l'application de compressions de 612 645 \$, et ce dès l'exercice financier 2014-2015;

Attendu que le montant de 612 645 \$ correspond aux compressions que le MELS a imposées en ciblant certaines mesures qui financent des services directs aux élèves;

Attendu que l'échéancier imposé à la CSCV afin de respecter ces deux conditions, qui est fixé au 15 septembre 2014, est jugé déraisonnable;

Attendu que ce délai ne permettra pas de procéder à une analyse sérieuse comme cela avait été le cas lors de l'adoption du plan de redressement adopté par ce Conseil en décembre 2013;

Attendu que l'échéancier imposé s'avère d'autant plus déraisonnable que la CSCV ne dispose pas, à ce moment-ci, de ses états financiers lui permettant de connaître sa situation financière exacte au 30 juin 2014, ce qui s'avère indispensable afin de présenter un plan de redressement sérieux au MELS;

Attendu que la CSCV refuse l'imposition de compressions imprévisibles en cours d'année alors que les ressources humaines et financières sont déjà embauchées et déployées;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE ce Conseil des commissaires refuse de sabrer davantage les services aux élèves, tel que l'exige le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sans prendre le temps de réflexion nécessaire afin d'analyser les conséquences qu'auront ces compressions supplémentaires sur la réussite des élèves;



1692

QUE le plan de redressement exigé par le MELS ne lui sera transmis qu'au début de l'année 2015 et que celui-ci comprendra un plan réaliste visant le retour à l'équilibre budgétaire lors de l'exercice financier 2016-2017, le tout en fonction des données actuelles;

QUE ce délai s'avère nécessaire afin de permettre au Conseil des commissaires et aux gestionnaires de la CSCV de mener un exercice sérieux visant la préparation d'un plan de redressement cohérent;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au député de Papineau et adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15 (2014-2015)

Attendu que le protocole d'entente spécifique entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a été élaboré à la satisfaction des parties;

Attendu que le protocole d'entente spécifique concerne un projet d'aménagement de la cour de l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 20 août 2014;

Il est proposé par monsieur le commissaire Steven Newnham;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente spécifique à intervenir avec la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2009-2014 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16 (2014-2015)

Attendu qu'afin d'améliorer, dans chaque région du Québec, la collaboration entre les organismes œuvrant auprès des jeunes de 16 à 24 ans, le Gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 qui a, depuis, été prolongé d'un an pour se terminer en juin 2015;

Attendu que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais agissait, au cours des dernières années, à titre de fiduciaire pour les sommes alloués dans cette Stratégie;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prendra la relève à titre de fiduciaire pour la dernière année de la Stratégie d'action jeunesse;

Attendu que ladite Stratégie consiste en une aide financière visant l'embauche d'une ressource permettant d'améliorer la collaboration entre les organismes œuvrant auprès des jeunes de 16 à 24 ans;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay, représentant du comité de parents;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le



1693

protocole d'entente à intervenir avec le Gouvernement du Québec, et ce à titre de fiduciaire pour la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT LE PROGRAMME 6-9-15 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17 (2014-2015)

Attendu qu'un projet de protocole d'entente est intervenu entre la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV);

Attendu que ledit projet de protocole vise à sensibiliser les employeurs du territoire de la CSCV quant à leur rôle dans la persévérance scolaire de leur main-d'oeuvre étudiante et à faire en sorte que les jeunes priorisent leurs études, tout en tirant profit d'expériences de travail enrichissantes, avec le soutien de leurs parents;

Attendu que le protocole est assorti d'une aide financière de 30 000 \$, pour la CSCV, pour l'année scolaire 2014-2015;

Attendu que le protocole d'entente spécifique a été élaboré à la satisfaction des parties;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec la Conférence régionale des élus concernant le financement du programme 6-9-15 pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18 (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 17 septembre 2014, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 11.

Sylvain Léger,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général